



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON**

SEANCE DU 20 MARS 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : **19**
Présents : **17**
Votants : **19**

Délibération n° 2023 - 19

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, C. BOURGEOIS, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,
C. COUDURIER, V. GAUDERON, A. LASSUS, L. MISSILLIER
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, M. FLOQUET,
S. GAILLARD, A. HEMISSI, J.-P. LE JONCOUR, D. PAULME,
G. VELLUZ

Absents excusés : MME V. RIDREAU donne procuration à MME V. GAUDERON,
M. R. PIOUTAZ donne procuration à M. B. DUNAND,

Secrétaire de séance : MME B. CAUL-FUTY

**APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT**

Dans un objectif d'harmonisation, Madame le Maire propose de regrouper les règlements intérieurs des pôles Enfance / Périscolaire et Jeunesse / Sport en un seul document.

Madame le Maire présente le règlement intérieur global qui évoque :

- les règles applicables à l'accueil de loisirs périscolaire (matin, pause méridienne et soir), à l'école municipale des sports et au Point Accueil Jeunesse ;
- les mesures disciplinaires.

Ledit règlement prévoit l'instauration d'un goûter, dans un souci d'équilibre alimentaire et d'égalité de traitement entre tous les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire et de l'école municipale des sports dans son intégralité, applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Chantal COUDURIER

La secrétaire de séance,
Brigitte CAUL-FUTY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Caul-Futy".

Le Maire certifie le caractère exécutoire.
Télétransmission au contrôle de légalité le 21 mars 2023.
Affichage le 21 mars 2023.